



VILLE de SAINT-HUBERT

Madame Marie-Pierre Etienne
COMITE D'ACQUISITION
Rue du Lombard, 79
B-5000 NAMUR

Saint-Hubert, le 26/02/2025

Nos réf : RU 30/2025

Vos réf : 07110000-84059/289/1

Madame,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques et en vertu des articles D.IV.99 et 100 du Code du Développement Territorial, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme, de permis d'urbanisation serait introduite au sujet du bien considéré.

Concerne : SAINT-HUBERT

Dénomination	Lieu-dit/adresse	Division	Section	N°	Exposant
Un bâtiment administratif	Rue de la Converserie, 46	1	A	1806	P2

Appartenant à :

- Région Wallonne
- M.E.T / Division de la gestion immobilière

Le bien en cause :

1. Est situé en zone d'habitat et en zone de services publics et équipements communautaires au plan de secteur de Bertrix-Libramont-Neufchâteau adopté par le ministère de la Région Wallonne, Arrêté de l'Exécutif du 05 décembre 1984 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité (voir carte n°1).
- ~~2. est situé dans le périmètre du schéma d'orientation local (SOL), en zone de construction, en zone de cours et jardins et en zone de recul, n° 84059-PCA-0001-03-arrêté du Roi du 02/08/1971 (Voir carte n°)~~
3. est soumis pour des raisons de localisation, à l'application d'un guide régional d'urbanisme – 84059-ZPU-0001-02 - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme – Arrêté royal du 13/12/1976 modifié par l'arrêté royal du 12//06/1978, les arrêtés de l'Exécutif régional wallon du 09/07/1987, 10/11/1988 et du 15/11/1990 et les arrêtés du Gouvernement wallon du 24/04/2008 et du 27/05/2009.. (Voir carte n°2);

~~4. parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements / parcelle concernée par un versant supérieur à 30° (voir carte n°)~~

5. BDES Sol : parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) (voir carte n°3)

6. A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

7. Le bien est :

- ~~- inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code Wallon du Patrimoine ;~~
- ~~- classé en application de l'article 196 du Code précité ;~~
- ~~- situé à proximité d'une zone de protection visée à l'article 209 du Code précité~~
- localisé en tout ou en partie dans un site repris à l'inventaire des sites archéologiques visé à l'article 233 (voir carte n°4)
- situé à proximité d'un site classé (voir carte n°)

~~8. Situé à moins de 100 mètres d'une zone Natura 2000 visé par l'article 1bis alinéa unique 18° de la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifié par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages.
Et dans une zone Natura 2000 (Voir carte n°)~~

~~9. A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°1, datant de moins de deux ans ;~~

~~10. A fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2, datant de moins de deux ans ;~~

D'après notre base de données, le bien :

~~11. A fait l'objet du (des) permis de bâtir ou d'urbanisme suivant(s) délivré après le 1^{er} janvier 1977 ;~~

~~12. a fait l'objet d'un permis d'urbanisation délivré après le 1^{er} janvier 1977 ; (voir carte n°)~~

~~13. a fait l'objet d'un permis d'environnement ;~~

~~14. Il existe un certificat de Patrimoine pour le bien ;~~

15. Est situé dans le périmètre où s'applique un réseau d'assainissement collectif, ou le réseau d'égouttage est existant, selon le PASH approuvé en date du 10 novembre 2005 et en vigueur à ce jour (voir carte n°5) ;

16. Est situé à proximité d'une voirie communale et Régionale équipées en eau et électricité, pourvues d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux ;

17. Est longé devant par un sentier n°31 repris dans l'Atlas des voiries vicinales (voir carte n°6) ;

18. Est non à 50m d'un cours d'eau non navigable de 3^{ème} catégorie ; voir carte n°7) ;

- ~~19. est situé en zone d'aléa d'inondation faible (par débordement) (voir carte n°)~~
- ~~20. est situé à moins de 20 m d'un axe de ruissellement concentré et traversé par un axe de ruissellement concentré (voir carte n°)~~
- ~~21. est situé en zone de wateringue (voir carte n°)~~
- ~~22. Est situé à moins de 200m d'une vue remarquable et dans un périmètre d'intérêt paysager (ADESA) (voir carte n°)~~
- ~~23. Sont à moins de 250 m d'une canalisation FLUXYS (voir carte n°)~~
24. Est situé en zone de prévention forfaitaire de type II (voir carte n°8)
- ~~25. comprend des arbres remarquables (voir carte)~~
26. Est situé dans un périmètre de rénovation urbaine (voir carte n°9)

Observations complémentaires :

Nous vous signalons que toute modification ultérieure des affectations et utilisations urbanistiques précitées, du nombre et/ou de la répartition de logements doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme préalable et attirons votre attention sur le fait que les logements mis en location doivent être conformes au Code du Logement.

Infractions qui grèvent le bien et qui ont fait l'objet d'un procès-verbal de constat d'infraction et/ou d'une mise en demeure et/ou d'un avertissement :

Aucun dossier de procès-verbal de constat d'infraction et/ou de mise en demeure et/ou d'avertissement n'est actuellement ouvert pour le bien.

Ce courrier ne présume pas de l'existence d'éventuelles infractions dont serait grevé le bien et qui n'auraient pas encore fait l'objet d'un constat d'infraction formel.

Ces informations sont données à titre indicatif et peuvent ne pas être exhaustives.

Votre attention est attirée sur le danger que constitue l'achat / vente d'un immeuble grevé d'une infraction urbanistique. La responsabilité du propriétaire peut être engagée (en ce compris pour le maintien d'infractions urbanistiques).

Le Directeur Général,

Frédéric LEROY



Le Bourgmestre,

Didier NEUVENS

Service traitant :

LEROY Antoine
Service urbanisme

Tél. 061 26 09 62

Email urbanisme@saint-hubert.be



GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

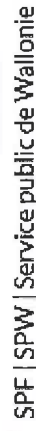
Carte 1 - Plan de secteur



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

26/02/2025

SPF | SPW

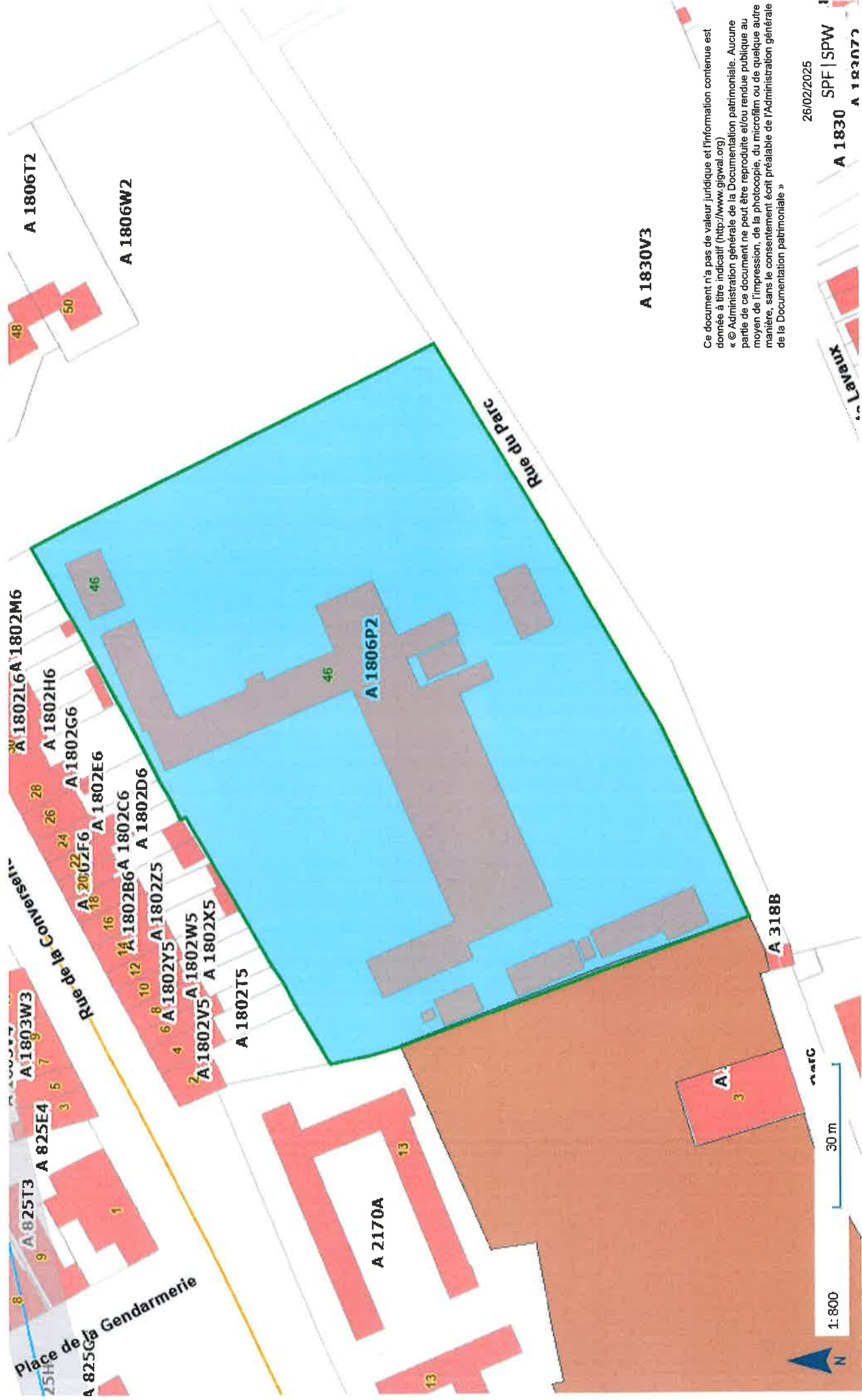




GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

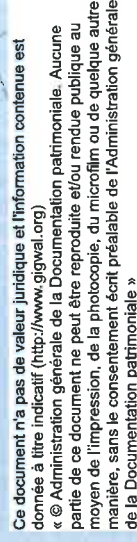
Carte 3- BDES

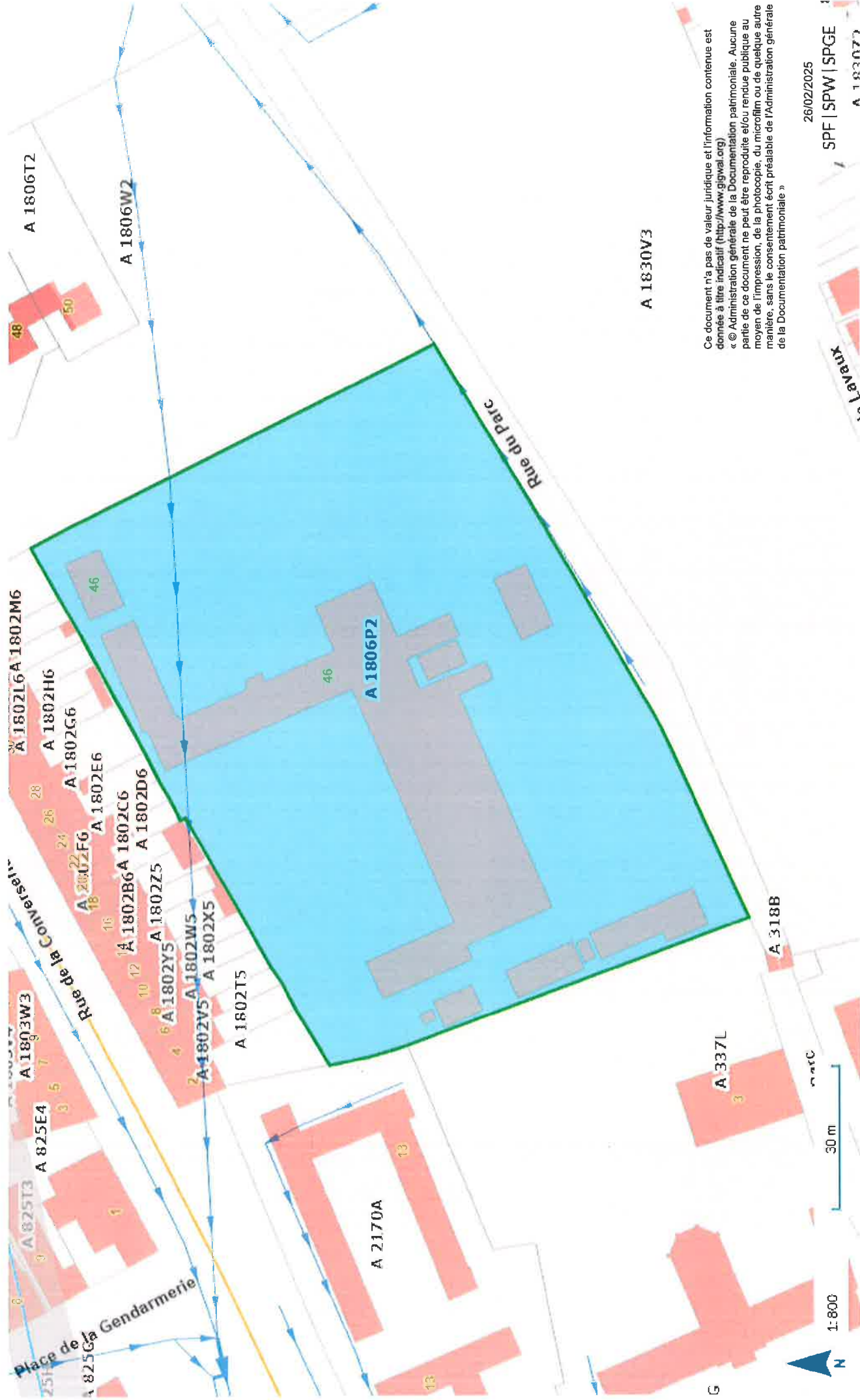


Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigval.org>)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

26/02/2025

A 1830V3
A 1830V2
A 1830V1
A 1830V0



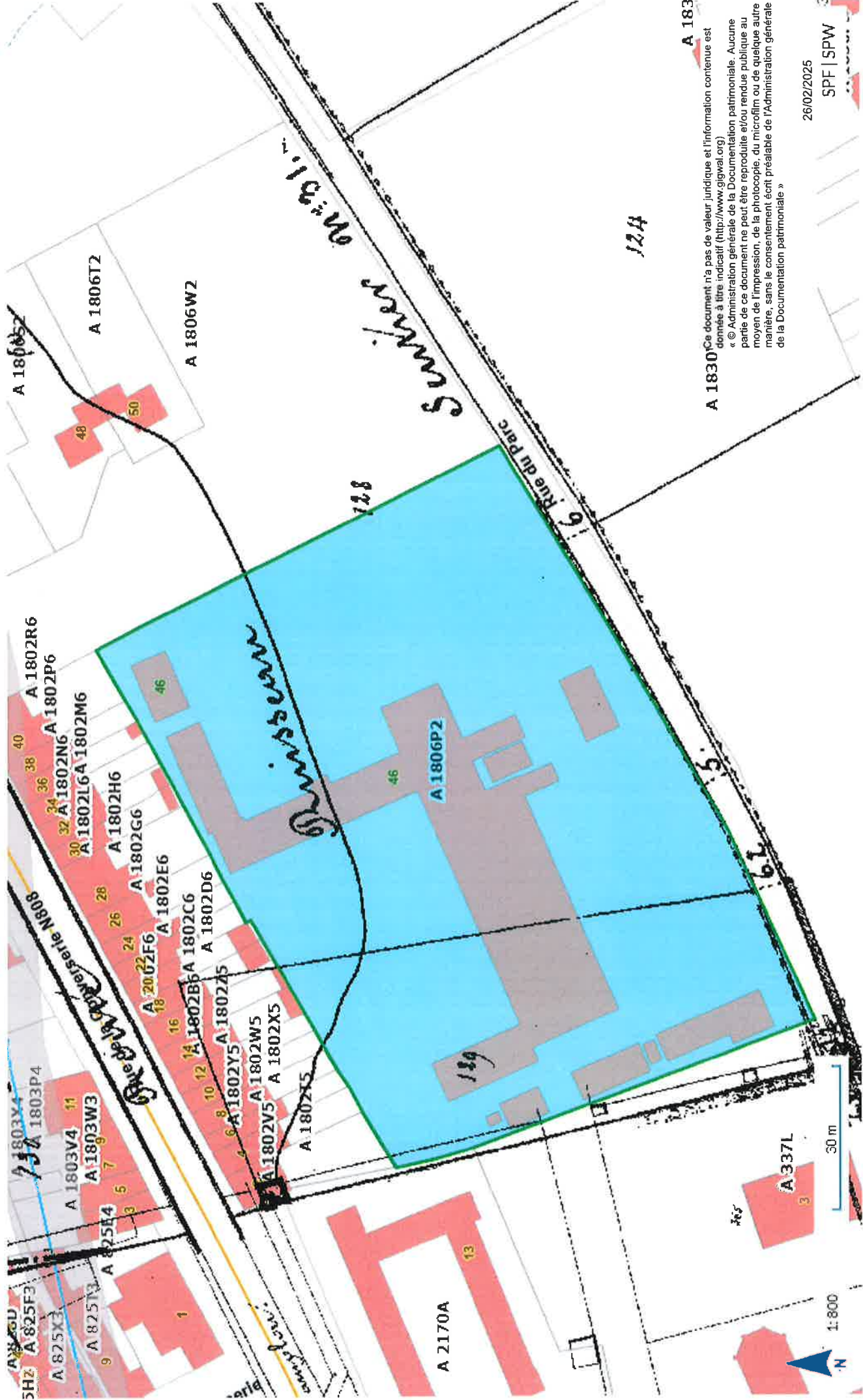




GROUPEMENT
D'INFORMATIONS
GÉOGRAPHIQUES

Géoportail du GIG

Carte 6- Atlas



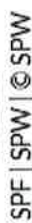
A 183

A 1830 Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigval.org>)
« © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

26/02/2025

SPF | SPW







Enquête notaire

Parcelle concernée	Division: SAINT-HUBERT 1 DIV/SAINT-HUBERT/ Section: A Numéro: A 1806 P 2 INS: 84059 Surface calculée: 129,91 ares Adresse de la parcelle (Source:ICAR): Rue de la Converserie 46 , 6870 Saint-Hubert Rue de la Converserie 46 , 6870 Saint-Hubert
Plan de secteur	<u>Nom du plan du secteur d'aménagement :</u> BERTRIX-LIBRAMONT-NEUFCHATEAU 2 Zone(s) d'affectation: Services publics et équipements communautaires (79% soit 102.43 ares) Habitat (21% soit 27.48 ares) <u>Surcharges du plan de secteur</u> <u>Prescriptions supplémentaires</u> Prescription supplémentaire : Non <u>Avant-projet et projet de modification du plan de secteur</u> Infrastructures en avant-projet ou projet : Non Périmètres des avant-projets et projets : Non
Guides Régionaux d'Urbanisme	Parcelle située en GRU - Anciennement Zones Protégées en matière d'Urbanisme : Oui Code carto: 84059-ZPU-0001-02 Libellé: ZPU de Saint-Hubert Historique dossier: Arrêté du 13/12/1976 Arrêté du 10/02/2006 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Anciennement Périmètres de Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural: Non Parcelle située en GRU - Accès aux personnes à mobilité réduite: Oui Code carto: 84059-RMR-0001-01 Libellé: Saint-Hubert Historique dossier: arrêté du 19/12/1984 modifié les 25/02/1999, 20/05/1999 et 25/01/2001 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Enseignes et dispositifs de publicité: Oui Code carto: 84059-REP-0001-01 Libellé: Saint-Hubert Historique dossier: arrêté du 15/11/1990, arrêté du 06/09/1991 Liendoc: Ici Parcelle située en GRU - Qualité acoustique des constructions: Non
Guides Communaux d'Urbanisme	Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux d'Urbanisme: Non Parcelle située en GCU - Anciennement Règlements Communaux de Bâtisse: Non
Schéma de Développement Communal	Parcelle située en SDC - Anciennement Schéma de Structure communaux: Non
Permis d'Urbanisation	Parcelle située dans un permis d'urbanisation (anc. lotissement): Non
Rénovation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de rénovation urbaine: Oui Code carto: 84059-RUB-0001-02 Libellé: Centre Historique dossier: arrêté du 13/04/1999 arrêté d'abrogation totale du 01/09/2019 arrêté du 12/07/2024 entré en vigueur le 12/07/2024 Liendoc: Ici
Revitalisation urbaine	Parcelle située dans un périmètre de revitalisation urbaine: Non
Sites à réaménager (SAR)	Parcelle située dans un SAR: Non
Périmètre de reconnaissance économique	La parcelle se trouve dans un périmètre de reconnaissance économique: Non
Schéma d'Orientation local	Parcelle concernée par un SOL: Non
Périmètre de remembrement urbain	Parcelle située dans un périmètre de remembrement urbain: Non

Zones d'assainissement	2 type(s) de zone(s) : Collectif (RAC) Collectif (RAC)
Cours d'eau	Voies navigables: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 1ère catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 2ème catégorie: Non A 50 mètres: Non Non navigables de 3ème catégorie: Non A 50 mètres: Oui Non navigables non classés: Non A 50 mètres: Non Dont la catégorie n'a pas été définie: Non A 50 mètres: Non
Aléa d'inondation Attention, les aléas "très faible" sont à consulter uniquement sur carte (échelles inférieures au 1:25.000). Cette catégorie ne peut être complétée automatiquement dans cette fiche.	La parcelle n'est située dans aucune zone
Axe de ruissellement concentré	Parcelle traversée par un axe de ruissellement concentré: Non Parcelle située à moins de 20 mètres d'un axe de ruissellement concentré: Non
Zone de prévention des captages (SPW)	Parcelle située dans une zone de prévention forfaitaire (II): Oui Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Type: IIb Type de zone: Prévention éloignée Parcelle située dans une zone de prévention arrêtée (II) : Non Parcelle située dans une zone de surveillance arrêtée III : Non
Parc naturel	Parcelle située dans un parc naturel: Non
Liste des arbres et haies remarquables	Un arbre se trouve dans la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Un arbre se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve dans la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une haie ou un alignement d'arbres se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve dans la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 5 mètres de la parcelle: Non Une zone de haie remarquable se trouve à moins de 10 mètres de la parcelle: Non La parcelle se trouve dans une zone AHREM: Non
ADESA - Points et lignes (PVR/LVR)	Sélection située dans un PIP: Non Sélection située à moins de 200 mètres d'une vue remarquable: Non
Zone Natura 2000	Parcelle non située dans le périmètre d'une zone Natura 2000
Zone Natura 2000 (100m)	Parcelle non située à moins de 100 mètres du périmètre d'une zone Natura 2000
Servitudes La couche des servitudes n'a plus été actualisée depuis plusieurs années et n'est donc plus à jour. Au fur et à mesure des mises à jour du plan parcellaire cadastral, cette couche finira par complètement disparaître.(Source: SPF - Cadmap)	Ces données n'étant plus mises à jour par le cadastre ne sont plus interrogées.
Wateringue	Parcelle contenant une wateringue: Non
Canalisations de gaz Fluxys	Parcelle traversée par une canalisation 'Fluxys': Non Canalisation 'Fluxys' à une distance inférieure à 250 mètres: Non
Seveso	Localisation ponctuelle des entreprises SEVESO: Non Zones contours des entreprises SEVESO: Non Zones vulnérables provisoires SEVESO: Non Zones vulnérables SEVESO: Non
Banque de données de l'Etat des Sols:	Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2 et 3 du Décret) : Oui Code couleur: Pêche % d'affectation: 0% soit 0.43 ares Lien vers la BDES: ICI Signification des couleurs: ICI Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation (Art. 12 §4 du Décret) : Non
Zones de consultation obligatoires du sous-sol	La parcelle n'a pas une présence de carrières souterraines La parcelle n'a pas une présence de puits de mines La parcelle n'a pas une présence potentielle d'anciens puits de mines

	La parcelle n'a pas une présence de minières de fer La parcelle n'a pas une présence de karst
Cavité souterraine d'intérêt scientifique	Parcelle située dans une cavité: Non
Eboulement	Parcelle concernée par une contrainte physique relative aux éboulements : Non La parcelle est concernée par un versant supérieur à 30° : Non
Patrimoine - Biens classés et zones de protection	Parcelle contenant un monument classé : Non Parcelle contenant un site classé : Non Parcelle contenant un ensemble architectural classé : Non Parcelle contenant un site archéologique classé : Non Parcelle contenant une zone de protection : Non
Inventaire du patrimoine immobilier culturel:	Inventaire du patrimoine immobilier culturel : Non
Carte archéologique	La parcelle est concernée par la carte archéologique: Oui (99% soit 128.15 ares)
Chemin de Grande Communication (Liège)	Parcelle située à proximité d'un Chemin de Grande Communication: Non
Modifications à l'atlas de la voirie vicinale (Source:SPW)	Modifications à l'atlas de la voirie vicinale: Non
Périmètres de remembrements et d'aménagements fonciers	Parcelle concernée par un périmètre de remembrements et d'aménagements fonciers: Non

Ce document n'a pas de valeur légale. Les données ne sont fournies qu'à titre indicatif.
Ce document a été généré le 26/02/2025 11:46